

14 décembre 2023

Communication aux porteurs et actionnaires d'OPC de droit français gérés par Rothschild & Co Asset Management

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs ou actionnaires des OPC de droit français listés en annexe et gérés par Rothschild & Co Asset Management (ci-après les « OPC »).

Quels changements vont intervenir sur les OPC ?

Rothschild & Co Asset Management, société de gestion de portefeuille agréée sous le numéro GP-17000014, dont le siège social est 29, avenue de Messine - 75008 Paris, a décidé en date du 3 novembre 2023 d'introduire un mécanisme de plafonnement des rachats (« gate ») dans la documentation réglementaire des OPC.

L'introduction d'un mécanisme de plafonnement des rachats dans la documentation réglementaire des OPC fait écho à la nouvelle doctrine de l'Autorité des marchés financiers (Instruction AMF DOC-2017-05), visant à mettre en place un dispositif d'incitation à l'équipement en outil de gestion de liquidité pour tous les OPC existants à l'exception des fonds monétaires, ETF et FIA dédiés.

Ainsi, la Société de Gestion pourra décider, à titre provisoire, un plafonnement des rachats des OPC (la « Décision de Plafonnement »), si des circonstances exceptionnelles l'exigent (activation du mécanisme non systématique) et dans l'intérêt des porteurs ou actionnaires.

L'introduction de gates permet d'étaler les demandes de rachats sur plusieurs valeurs liquidatives dès lors qu'elles excèdent un certain niveau, déterminé de façon objective, dans des conditions préservant l'intérêt des porteurs ou actionnaires et leur égalité de traitement.

Les conditions d'application de la Décision de Plafonnement sont décrites dans la documentation réglementaire de chaque OPC (prospectus et règlement ou statuts).

Le seuil au-delà duquel la gate pourra être déclenchée (seuil de plafonnement en pourcentage de l'actif net) est indiqué pour chaque OPC en annexe. Conformément à la doctrine de l'Autorité des marchés financiers, ce seuil de plafonnement sera de 5% pour un OPC dont la fréquence de valorisation est quotidienne et de 10% pour un OPC dont la fréquence de valorisation est hebdomadaire.

Quand ces changements interviendront-ils ?

Ces changements entreront en vigueur le **29 décembre 2023** :

- pour les OPC constitués sous la forme de Fonds Communs de Placement (FCP) et des compartiments de SICAV ;
- pour les OPC constitués sous la forme de Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV) également, ces changements étant toutefois soumis à l'approbation préalable de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

Quel est l'impact de cette opération sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

	Impact
Modification du profil de rendement/risque :	Non
Augmentation du profil de risque :	Non
Augmentation potentielle des frais :	Non

Quel est l'impact de cette opération sur votre fiscalité ?

Cette opération est sans impact sur votre fiscalité. Toutefois, nous vous invitons à vérifier votre situation personnelle auprès de votre conseiller habituel et notamment en cas d'action de votre part dans le cadre de cette opération.

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

La documentation réglementaire des OPC, à jour des modifications susvisées, sera disponible sur demande et gratuitement auprès de Rothschild & Co Asset Management - Service Clients - 29, avenue de Messine – 75008 Paris, par e-mail à l'adresse suivante : clientserviceteam@rothschildandco.com ou encore sur le site Internet <https://am.eu.rothschildandco.com>.

Aussi, nous vous rappelons la nécessité et l'importance de bien prendre connaissance des Documents d'Informations Clés (DIC).

Nous vous invitons par ailleurs à prendre régulièrement contact avec votre conseiller ou responsable de compte pour toute information complémentaire concernant vos placements.

Nous informons les investisseurs Suisses que les Statuts, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés ainsi que les Rapports annuels et semestriels de la SICAV peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse.

Représentant et Agent Payeur en Suisse

Rothschild & Co Bank AG
Zollikerstrasse 181
8034 Zurich

Rothschild & Co Asset Management, Société de gestion de portefeuille au capital de 1 818 181,89 euros, 29, avenue de Messine – 75008 Paris. Agrément AMF N° GP 17000014, RCS Paris 824 540 173.

Pour plus d'informations :

Service Clients
clientserviceteam@rothschildandco.com
<https://am.eu.rothschildandco.com>

À propos de la division Asset Management de Rothschild & Co

Division spécialisée en gestion d'actifs du groupe Rothschild & Co, nous offrons des services personnalisés de gestion à une large clientèle d'investisseurs institutionnels, d'intermédiaires financiers et de distributeurs. Nous articulons notre développement autour d'une gamme de fonds ouverts, commercialisés sous quatre marques fortes : Conviction, Valor, Thematic et 4Change, et bénéficiant de nos expertises de long terme en gestion active et de conviction ainsi qu'en gestion déléguée. Basés à Paris et implantés dans 9 pays en Europe, nous gérons plus de 22 milliards d'euros et regroupons près de 150 collaborateurs. Plus d'informations sur : www.am.eu.rothschildandco.com

Annexe
Liste des OPC

Nom de l'OPC concerné	Seuils de plafonnement
Essor Japan Opportunities *	5%
Essor USA Opportunities *	5%
R-co Valor *	5%
R-co 4Change Convertibles Europe	5%
R-co 4Change Green Bonds	5%
R-co 4Change Inclusion & Handicap Equity	5%
R-co 4Change Moderate Allocation	5%
R-co 4Change Net Zero Credit Euro	5%
R-co 4Change Net Zero Equity Euro	5%
R-co Conviction Club	5%
R-co Conviction Credit 12M Euro	5%
R-co Conviction Credit Euro	5%
R-co Conviction Credit SD Euro	5%
R-co Conviction Equity Value Euro	5%
R-co Conviction High Yield Euro	5%
R-co Target 2028 IG	5%
R-co Thematic Family Businesses	5%
R-co Thematic Silver Plus	5%
R-co Valor 4Change Global Equity	5%
R-co Valor Balanced	5%
R-co Valor Bond Opportunities	5%
RMM Indexi	10%

** Sous réserve de l'approbation préalable de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires*